

09-04-2018

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 9 AVRIL 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicié, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

092-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 12 et 26 mars 2018;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Financement des règlements d'emprunts suivants, pour un total de 1 824 120 \$:
 - 304-2015– réfection des rues Georges, Henri-Julien et Valéda, l'avenue des Pins et du croissant Alain (919 907 \$);
 - 307-2015– prolongement de l'égout sanitaire, remplacement de la conduite d'aqueduc et la réfection du chemin St-Gabriel (313 599 \$);
 - 344-2017– réaménagement et agrandissement du centre Pierre Dalcourt (590 614\$);
6. Fermeture d'un ancien chemin constitué des lots 5 358 597 et 5 358 600;
7. Cession d'un ancien chemin constitué des lots 5 358 597 et 5 358 600;
8. Résultat de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt 358-2018;
9. Archives – Destruction de boîtes de classement;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Schéma de couverture des risques d'incendies – Adoption du rapport d'activités annuel de Saint-Félix;

VOIRIE

11. Permission de voirie – Entretien et raccordement routier;

HYGIÈNE DU MILIEU

12. Autorisation de signature au directeur général adjoint de la procédure et engagements pour le transport et le tri des RDD avec la MRC Matawinie;

URBANISME

13. Planification stratégique - Accepter l'offre de services professionnels de BC2 et autorisation de signature;
14. 27, rue de l'Église – Mandat à Dunton Rainville;
15. Renouvellement d'adhésion des membres du CCU à l'Association québécoise d'urbanisme (495 \$ avant taxes);
16. Demande de dérogation mineure 2018-003 : 630, rue Degas (lot 5 359 478)
 - Régulariser l'empiètement de la piscine localisée à l'intérieur de la marge avant du terrain;
17. Demande de dérogation mineure 2018-004 : 4271, rue Principale (lot 5 360 230)
 - Régulariser l'entrée charretière et la bande de végétation;
18. Demande de PIIA 2018-005 : 2060 à 2066, rue Vincent (lot 5 360 532)
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes);
19. Demande de PIIA 2018-006 : 2068 à 2074, rue Vincent (lot 5 360 531)
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes);
20. Demande de PIIA 2018-007 : 3045, rue Plouffe (lot 5 860 561)
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (remise);
21. Embauche d'un étudiant – Inspection;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

22. Demande d'aide financière au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018: Mandat au dir. gén. adjoint et autorisation de signature de la demande et de la convention d'aide;

SUITE DE LA RÉOLUTION 092-2018

23. Localisation de la halte Desjardins – Mandat au notaire;
24. Embauche du préposé aux parcs et installations;
25. Embauche de la coordonnatrice du camp de jour ainsi l'animatrice principale;
26. Autorisation à Caroline Bazinet de vérifier les antécédents criminels des postes étudiants;
27. Association des communicateurs municipaux du Québec – Colloque – Drummondville – 30 mai au 1^{er} juin (450 \$ avant taxes);
28. Demande de St-Félix Cœurs Solidaires – Paiement de location de salle brunch-bénéfice du 24 mars (300 \$ 2017);
29. Demande d'appui du rehaussement financier du PAFLPH – Signature de la lettre;
30. Demande d'aide financière, élèves du programme POM – Activité familiale du 9 juin 2018 (500 \$ en 2017);
31. Course en couleurs – 3 juin 2018 – École secondaire de l'Érablière;
32. Avis de motion et présentation du Règlement 359-2018;
33. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

093-2018

Procès-verbaux

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 12 et 26 mars 2018 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

094-2018

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 416 833,36 \$ (chèques n^{os} 27 796 à 27 908) et les salaires de 115 665,33 \$ du mois de mars 2018 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

095-2018

**Financement des règlements
d'emprunts 304-2015,
307-2015, 344-2017**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les règlements d'emprunt numéros 304-2015, 307-2015 et 344-2017 seront financés pour un total de 1 824 120 \$, au courant de l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

096-2018

**Fermeture d'un ancien
chemin constitué des lots
5 358 597 et 5 358 600**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un ancien chemin montré à l'originnaire, représenté sur l'image ci-dessous :

SUITE DE LA RÉSOLUTION 096-2018



Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu de fermer cet ancien chemin constitué des lots 5 358 597 et 5 358 600.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

097-2018

Cession d'un ancien chemin
constitué des lots
5 358 597 et 5 358 600

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un ancien chemin montré à l'originaire, représenté sur l'image ci-dessous :



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite céder ce chemin aux propriétaires riverains;

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu :

1. que le conseil municipal autorise la mairesse et le secrétaire-trésorier adjoint à rétrocéder, aux frais des propriétaires riverains qui le désirent et à titre gratuit, l'emprise du chemin aboli démontré par la partie grisée;

SUITE DE LA RÉOLUTION 097-2018

2. que la mairesse et le secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer tout document requis à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point 8

Résultat de la procédure
d'enregistrement du
Règlement d'emprunt
358-2018

Présentation du résultat de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 358-2018.

098-2018

Archives – Destruction
des boîtes de classement

CONSIDÉRANT QU' il est approprié de détruire des documents qui ont été archivés dans les années antérieures, selon leur délai de conservation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater Shred-it à détruire les documents ayant atteint leur échéance (environ 39 boîtes), pour un montant de 343,69 \$ avant taxes, incluant les frais de carburant de 17,5 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

099-2018

Schéma de couverture
de risques incendie
Adoption du rapport
annuel de St-Félix

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets, soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois adopte le rapport d'activités annuel 2017 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

100-2018

Permission de voirie –
Entretien et
raccordement routier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. que la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2018;
2. qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;
3. que la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

101-2018

Autorisation de signature
du document procédure et
engagements pour le
transport et le tri des RDD
avec la MRC Matawinie

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son programme de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), la MRC de Matawinie réalise le transport des résidus récupérés dans les quatorze (14) aires municipales de stockage des RDD (ASRDD) jusqu'au Centre de transfert situé à Rawdon;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser le directeur général adjoint à signer le document « Procédure et engagements pour le transport et le tri des résidus domestiques dangereux » avec la MRC Matawinie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

102-2018

Planification stratégique –
Accepter l'offre de services
de BC2 et autorisation
de signature

CONSIDÉRANT QU' il est approprié de réaliser une planification stratégique pour le développement et l'aménagement du territoire en vue de l'exercice réglementaire de concordance des outils d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faite par le Groupe BC2;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter l'offre de services professionnels offerte par le Groupe BC2 au montant de 19 000,00 \$ avant taxes et autoriser M^{me} Marine Revol, directrice du Service de l'urbanisme à signer cette offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

103-2018

27, rue de l'Église –
Mandat à Dunton Rainville

CONSIDÉRANT les infractions constatées par le Service d'urbanisme à l'immeuble sis au 27-31, rue de l'Église sur le lot 5 360 155;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infraction ont déjà été émis pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la situation n'est toujours pas régularisée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de mandater la firme Dunton Rainville à entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires envers l'immeuble sis au 27-31, rue de l'Église, afin de faire respecter les lois et règlements dont la Municipalité doit veiller à l'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

104-2018

Renouvellement d'adhésion
des membres du CCU
à l'PAQU

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de déboursier un montant de 495,00 \$ avant taxes afin de renouveler l'adhésion collective des membres du comité consultatif d'urbanisme à l'Association québécoise d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

105-2018

Demande de dérogation
mineure n° 2018-003 :
630, rue Degas

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 359 478 afin de régulariser l'implantation d'une piscine creusée existante localisée à l'intérieur de la marge avant (rue Rodin) du terrain à 8,60 mètres de la ligne avant, alors que la norme actuelle, contenue à l'article 10.2 b) du Règlement de zonage numéro 574-96, interdit tout empiètement de piscine à l'intérieur de la marge avant de 10 mètres;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 011-CCU-2018) et de régulariser l'implantation de la piscine creusée localisée à l'intérieur de la marge avant du terrain (rue Rodin), telle qu'illustrée sur le plan accompagnant le certificat de localisation, produit par M. Pierre Robitaille, arpenteur-géomètre, minute 13730, daté du 24 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

106-2018

Demande de dérogation
mineure n° 2018-004 :
4271, rue Principale

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 360 230 afin d'autoriser une entrée charretière d'une largeur de 3,10 mètres, alors que la norme édictée à l'article 11.5.1.2.4 e) du Règlement de zonage 390-97 exige une largeur minimale de 6 mètres, ainsi que d'autoriser une bande de végétation d'une largeur de 1 mètre, alors que la norme édictée à l'article 9 du Règlement de zonage 390-97 exige une largeur minimale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE

d'autoriser la présente demande semble causer un préjudice au voisinage car entre autres, les bâtiments voisins sont implantés très près de l'entrée charretière projetée pouvant occasionner des difficultés de cohabitation harmonieuses entre les usagers;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 012-CCU-2018) et de refuser la présente demande en ce qui a trait à autoriser une largeur de l'entrée charretière à 3,10 mètres au lieu de 6 mètres et une bande de végétation de 1 mètre au lieu de 2 mètres, tel qu'illustré sur le plan d'implantation, déposé par monsieur Gautier Lutz, gestionnaire de projet Alliancis immobilier, déposé le 20 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

107-2018

Demande de PIIA 2018-005
2060 à 2066, rue Vincent

CONSIDÉRANT

la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes) sur le lot 5 360 532;

SUITE DE LA RÉOLUTION 107-2018

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 013-CCU-2018) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes) au 2060-2066, rue Vincent, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

108-2018

Demande de PIAA

n° 2018-006 :

2068 à 2074, rue Vincent

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (remise) sur le lot 5 360 531;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 014-CCU-2018) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes) au 2068-2074, rue Vincent, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

109-2018

Demande de PIAA

n° 2018-007 :

3045, rue Plouffe

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (remise) sur le lot 5 860 561;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 015-CCU-2018) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire détaché (remise) au 3045, rue Plouffe, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

110-2018

Embauche d'un étudiant

Inspection

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

1. que M. Jérémie Deschênes soit embauché à titre d'employé étudiant, à compter du 30 avril 2018, afin qu'il effectue des inspections pour le Service d'urbanisme pendant la période estivale;
2. que sa rémunération est établie à 16 \$/heure;
3. que M. Jérémie Deschênes relève directement de la directrice du Service d'urbanisme;

SUITE DE LA RÉOLUTION 110-2018

4. que M. Jérémie Deschênes soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

111-2018

Demande d'aide financière
au dév. des collections des
bibliothèques publiques et
autorisation de signature
de la demande et de la
convention d'aide

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à financer la totalité du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. de mandater le directeur général adjoint à produire une demande d'aide financière, au montant de 50 000 \$ à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications, à signer ladite demande et à y joindre tous les documents afférents;
2. d'autoriser le directeur général adjoint à signer le document de la convention d'aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

112-2018

Localisation de la halte
Desjardins

CONSIDÉRANT QU' une servitude est demandée préalablement à l'aménagement de la halte Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu :

1. de mandater la notaire Mireille Beausoleil à préparer un contrat de servitude afin que la Municipalité soit autorisée à aménager une halte cyclable, telle que présentée;
2. d'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint à signer tout document nécessaire à cette transaction et d'en payer les frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

113-2018

Embauche du préposé
aux parcs et installations

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser l'embauche de M. Simon Ducharme, étudiant, à titre de préposé aux parcs et installations à partir du 30 avril et qu'il soit rémunéré 12,75 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

114-2018

Embauche de la
coordonnatrice du camp
de jour et de l'animatrice
principale

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser l'embauche de M^{me} Mélissène Fleury à titre de coordonnatrice du camp de jour, ainsi que M^{me} Charlaïne Rousseau comme animatrice principale à partir du 11 avril 2018. Elles seront rémunérées respectivement à 15 \$/heure et 13,50 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

115-2018

Autorisation à Caroline
Bazinet de vérifier les
antécédents criminels
des postes étudiants

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu:

- d'autoriser Mme Caroline Bazinet, directrice adjointe aux Loisirs, à signer l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables;
- de nommer Mme Caroline Bazinet, directrice adjointe aux Loisirs, à compléter les consentements pour chaque candidat appelé à travailler auprès de personnes vulnérables;

Les résultats seront transmis par courrier par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

116-2018

Association des
communicateurs
municipaux du Québec
Colloque 30 mai au 1^{er} juin

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

1. d'autoriser la directrice du Service des communications, des loisirs et de la culture à assister au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec devant se tenir du 30 mai au 1^{er} juin 2018 à Drummondville;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation du compte de dépenses signé par le réclamant, accompagné des pièces justificatives :

SUITE DE LA RÉOLUTION 116-2018

- a) inscription au congrès (450 \$ avant taxes);
- b) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
- c) frais de déplacement, si le véhicule du Service d'urbanisme n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

117-2018

**Demande de St-Félix
Cœurs solidaires – Paiement
de la salle du repas-bénéfice**

CONSIDÉRANT QUE le comité Saint-Félix Cœurs Solidaires a organisé un repas-bénéfice dans le cadre de sa levée de fonds annuelle pour le jumelage avec le village de Douban au Mali;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande au conseil municipal une aide financière pour défrayer le coût de location de la salle (salle principale) dans la bâtisse des Chevaliers de Colomb;

EN CONSÉQUENCE,

(M^{me} Audrey Boisjoly est membre du conseil d'administration et M. Luc Ducharme est membre et bénévole actif de Saint-Félix Cœurs Solidaires, donc ils ne participent pas aux délibérations).

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser une dépense de 300 \$ pour défrayer le coût de la location de la grande salle dans la bâtisse des Chevaliers de Colomb à l'occasion du déjeuner-bénéfice qui a eu lieu le 24 mars dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

118-2018

**Demande d'appui du
rehaussement financier
du PAFLPH - Signature**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser le directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint à signer la lettre concernant l'appui du rehaussement financier du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH), telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

119-2018

**Demande d'aide financière
Programme POM – Activité
familiale du 9 juin 2018**

CONSIDÉRANT QUE les élèves du programme d'ouverture sur le monde de secondaire 3 de l'école secondaire de l'Érablière préparent une journée familiale, prévue le samedi 9 juin prochain, dans le but de venir en aide à la cause des enfants soldats;

SUITE DE LA RÉOLUTION 119-2018

CONSIDÉRANT QUE les élèves dudit programme demandent au conseil municipal une aide financière pour cette bonne cause, soit la réintégration des enfants soldats, pour la location des jeux gonflables et tout autre équipement nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser une dépense de 500 \$ pour aider à la préparation de cette journée familiale prévue le 9 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

120-2018

**Demandes pour la
course en couleurs du 3 juin
2018 – École secondaire
de l'Érablière**

CONSIDÉRANT

les demandes de l'école secondaire de l'Érablière d'obtenir :

- six (6) barrières de rue, si possible, aller les livrer le vendredi 1^{er} juin et aller les rechercher le lundi 4 juin, comme à l'habitude;
- des pompiers pour « bloquer » les rues Coutu et Lionel, de même que pour assurer la sécurité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser les demandes à l'école secondaire de l'Érablière pour la Course en couleurs 2018 qui aura lieu le 3 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

121-2018

**Avis de motion et
présentation du Règlement
359-2018**

Monsieur le conseiller Denis Renaud donne avis de motion de la présentation d'un Règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre au parc de planches à roulettes, abrogeant le Règlement n° 253-2012.

Le projet de règlement a également été présenté au même moment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

122-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 20.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Sec.-trés. adjoint et dir. général adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».